



# POLE REVENDICATIF/LIBÉRAL

## COMPTE-RENDU

Paris, le 5 novembre 2015

Nom du fichier : cr\_lbm\_cpn\_21oct15\_151105A.doc

Total page(s) : 4

Réf. : FR/ZD

Objet : **Compte-rendu CPN sur la mise en place de la Complémentaire Santé des LBM du 21/10/15**

☒ Aux SD, UPR, CF, BF

Bonjour,

Vous trouverez, ci-dessous le compte-rendu de la Commission Paritaire Nationale des laboratoires de biologie médicale extrahospitalier en date du 21 octobre 2015 sur la mise en place de la Complémentaire santé.

Vous en souhaitant bonne réception,

Cordialement,

Françoise ROBINET,  
Secrétaire Fédérale.



# LABORATOIRE DE BIOLOGIE MÉDICALE

## Commission paritaire nationale du 21/10/2015

### Complémentaire Santé

#### Étaient présents :

##### Organisation de salariés :

- Pour la CFDT : Françoise Robinet, Laurence Norsa, Léveillé Patricia, Isabelle Patry
- CFE-CGC, CFTC, FO, CGT

##### Chambres patronales :

- SDB, SNMB, SLBC.

#### L'ordre du jour est le suivant :

**Réponses paritaires sur les questions que doit se poser la « Branche », quant à la mise en place de la couverture santé dans les laboratoires de biologie médicale. Le cabinet conseil nous a envoyé un document à ce propos.**

#### Préambule :

La commission acte qu'une préparatoire a été faite par certaines organisations syndicales avant la plénière, et devra donc pris en charge sur les fonds du paritarisme.

Le SNMB nous informe avoir été contacté par « Gras Savoie » qui souhaite assurer la gestion de la future complémentaire, gratuitement, avec l'intervention d'un courtier : Cela signifie donc un intermédiaire de plus, et 4,5 % de frais seraient prélevés pour frais de gestion et de surveillance des réserves.

**La CFDT s'insurge contre cette proposition, qui ne servira qu'à augmenter les coûts. Les employeurs nous avouent ne pas s'être penchés sur la question, mais nous demande notre avis : Pour la CFDT Santé-Sociaux, c'est la Branche qui doit rester maître du pilotage de ses réserves, et non l'assureur. Nous sommes suivis sur ce point par les autres organisations syndicales.**

#### Positions de la Branche sur les questions du Cabinet conseil :

**N'ayant pas travaillé sur le sujet, les organismes patronaux nous demandent de leur exposer nos propositions !**

**La CFDT constate une fois de plus qu'elle est la seule organisation à avoir travaillé concrètement sur les différents points de l'ordre du jour, et déplore que les organismes patronaux n'aient pas pris connaissance du projet d'accord que nous leur avons proposé, et envoyé en juin 2015. Ce projet avait été rédigé en intersyndicale sur NOS Propositions CFDT, et est resté « lettre morte ».**

**Nous les invitons donc à en prendre connaissance, avec l'accord des autres organisations syndicales.**



✓ **Création d'une commission spécifique :**

Il est décidé de ne pas créer de commission spécifique, donc de tout faire en plénière, cependant pour l'ouverture des plis, il faudra envisager une sous-commission. **La CFDT insiste sur les conflits d'intérêt pouvant exister entre les personnes siégeant en CA des organismes complémentaires, et les négociateurs de la Complémentaire santé.** La commission doit faire signer à chaque participant un document de non-conflit d'intérêt, **la CFDT donnera un modèle de courrier qui sera rempli par les membres de la commission le 4 novembre prochain. : Accord de tous.**

✓ **Nombre d'organismes sélectionnés :**

La commission décide de choisir entre 1 et 3 organismes (sur proposition de la CFDT). **Accord de tous.**

✓ **Définition des critères :**

D'éligibilité et de recevabilité ainsi que les pondérations apportées par chaque organisation syndicales sur ces différents critères.

Une fois de plus la CFDT constate qu'aucune organisation, ni patronale, ni salariale n'a préparé ce tableau, **la CFDT propose plusieurs points prioritaires** et incontournables :

✓ **Elle préconise un maintien des taux sur 3 ans avec équilibre sur 3 ou 5 ans.**

✓ **Les 3 items les plus importants pour la CFDT sont :**

- 1. En cas de changement d'assureur, le pilotage du régime reste à la Branche, ainsi que le transfert des réserves, des provisions et des bénéficiaires de celle-ci.**
- 2. L'importance de l'action sociale et de la mise en place d'un fond social dédiée à la Branche.**
- 3. Enfin les tarifs qui doivent être inversement proportionnels au salaire, ceci pour pouvoir en faire bénéficier le plus grand nombre dans un esprit de solidarité, en incluant aussi les retraités et les jeunes en contrat d'apprentissage.**

**La CFDT estime que les items concernant la qualité de gestion ainsi que la capacité de restitution ne sont pas sur la même échelle, car ne sont que déclaratifs.**

La CFDT propose que comme lors de la désignation de la prévoyance, soit envisagée une pondération faite par les organismes patronaux et organisations syndicales en plénière en fin de négociation et ceci de façon anonyme, de façon à rester entièrement impartiale dans les notations. Les employeurs restent « sceptiques » sur ce point, ne voulant pas comprendre notre position. Les organismes patronaux n'ont pas le sentiment que cela soit nécessaire.

Cependant, le tableau de critères sera affiné en plénière en novembre prochain, et la CFDT continuera de rester vigilante sur ces points de solidarité qui lui sont chères.



✓ **Définition des niveaux de garanties :**

Il est décidé de ne pas faire de distinction entre les cadres et les non cadres. Les garanties seront les mêmes pour tous. **Accord de tous.**

✓ **Expression des cotisations :**

La commission décide d'un contrat couvrant le salarié et ses ayants droits. Le conjoint salarié pouvant être couvert par sa propre complémentaire de branche. **La CFDT insiste sur la couverture des retraités avec un tarif attractif, comme elle l'a proposé dans son projet d'accord, ainsi que la gratuité pour les apprentis.**

Après discussions, la Commission décide d'une cotisation forfaitaire mais encore à confirmer.

*Les cotisations seront exprimées en euros et en pourcentage soit en fonction du PSS (Plafond de la Sécurité Sociale), soit de la BR (Base de Remboursement sécurité sociale).*

**La CFDT a beaucoup apporté dans cette réunion, car elle avait travaillé en amont cette commission, en mettant en avant ses valeurs de solidarité. À suivre donc lors de la prochaine commission.**

**Les Négociateurs.**